APPEL À PROJETS

RÉSIDENCE ARTISTIQUE de recherche et de création

PRINTEMPS - ÉTÉ 2026 AUTOMNE - HIVER 2026/2027



Maison forte de Hautetour, Sculpture : Le Guide - Denis Monfleur





SOMMAIRE

LA RÉSIDENCE DE CRÉATION	
presentation	3
MODALITÉS	
modalités d'accueil	4
modalités de candidatures	5
L'ATELIER ET L'ESPACE D'EXPOSITION	
VISUELS	6
ARCHIPEL ART CONTEMPORAIN	Q

PRÉSENTATION

RÉSIDENCE ARTISTIQUE de recherche et de création

Depuis 2013, chaque année, deux artistes-plasticiens sont accueillis en résidence à la Maison forte de Hautetour pendant 30 jours répartis soit entre avril et juillet (résidence printemps-été) soit entre octobre et février (résidence automne-hiver), pour développer un projet de création, impliquant le territoire et/ou sa population dans le processus de création. Chaque résidence donne lieu à une restitution publique des recherches menées et des oeuvres réalisées, à travers une exposition s'intégrant au parcours muséographique de la Maison forte de Hautetour dans la salle d'atelier prévu à cet effet. Durant chaque résidence, des temps de rencontres avec les publics ont lieu au cours de la recherche et lors des temps de restitution publique.

Calendrier des résidences :

Résidence de printemps-été :

Avril - juillet : 30 jours répartis dont 10 jours consécutifs

Juillet - Fin septembre : exposition restitution

<u>Résidence d'automne-hiver :</u>

Octobre - février : 30 jours répartis dont 10 jours consécutifs

Février - mai : exposition restitution

Les artistes sont invités à prendre appui sur les questions muséographiques qui sont développées sur ce site : pratique de la montagne, profession de guide, risques naturels et enjeux écologiques dans les Alpes, les collections des musées, ou plus largement sur l'histoire de la commune et de la vallée. Le projet de résidence de recherche et de création doit donc s'ancrer sur le territoire et proposer un regard nouveau sur celui-ci.

MODALITÉS D'ACCUEIL

1- CONDITIONS D'ACCUEIL ET D'EXPOSITION

Un atelier et un logement seront mis à disposition de l'artiste durant la période de résidence au sein de la Maison forte de Hautetour. L'atelier est également l'espace d'exposition où sera présentée la restitution de la résidence.

2- BUDGET

Le résident bénéficiera d'un montant total de 5500€ répartis comme suit :

2700€ pour la production de l'exposition et de son projet.

1800€ d'honoraires

800€ maximum de remboursement de per diem et de déplacements durant la période de résidence.

200€ de droits d'exposition et de cession de droits d'auteur pour la diffusion des oeuvres lors de la restitution sur le territoire.

3- RENCONTRE AVEC LES PUBLICS

L'artiste s'engage à être présent pendant son temps de résidence et à participer à plusieurs actions de médiation, conçues en amont avec le service de médiation culturelle, auprès des publics scolaires et/ou individuels. Des projets spécifiques dédiés au public scolaire dans le cadre de Chemin de la culture peuvent être menés en parallèle et feront l'objet d'un contrat à part.

4- PARTENARIAT IMMÉDIATS

A l'issue de chaque résidence et afin de disposer d'une édition présentant le travail réalisé l'artiste, la commune de Saint- Gervais a mis en place un partenariat avec les éditions Immédiats. Celles-ci proposent l'édition d'un numéro de leur revue hebdomadaire d'art contemporain, Semaine, consacrée à la résidence et l'exposition de restitution. Une somme est allouée par la commune pour l'édition du numéro de la revue Semaine, il revient à l'artiste de prendre en charge la rémunération de l'auteur du texte publié (budget le budget inclus dans production).

(pour en savoir plus : www.immediats.fr/)

MODALITÉS DE CANDIDATURE

1- CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Cet appel à candidature est ouvert aux artistes-plasticiens français, disposant d'un numéro de SIRET et aux artistes étrangers (ayant la possibilité de facturer leur prestation), pour la résidence de recherche et de création printemps-été 2026 et automne-hiver 2026-2027.

L'artiste doit proposer un projet de résidence de recherche et de création qui s'ancre sur le territoire, qui propose un regard nouveau sur celui-ci, et prends appui sur les questions muséographiques qui sont développées sur ce site.

Les collectifs sont autorisés à postuler, toutefois, merci de bien prendre en compte que le budget ne sera pas multiplié par le nombre d'artistes composant le collectif.

2- DOSSIER DE CANDIDATURE :

- Une note d'intention précisant le projet
- CV ou biographie avec numéro de SIRET (si français)
- Un portfolio à jour

Merci de préciser la période de résidence souhaitée

Le dossier est à envoyer en un seul envoi à l'adresse email : serviceculturel@saintgervais.com

Merci d'indiquer en objet du courriel :

« Résidence (Hiver ou Été) - Nom de l'artiste ou du collectif »

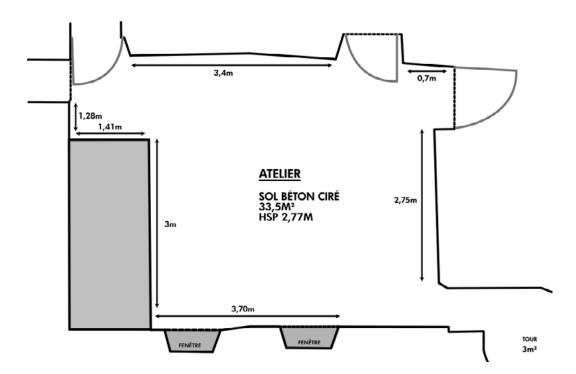
Calendrier

Date limite de candidature : lundi 30 juin 2025 inclus

Annonce des résultats : septembre 2025

VISUELS

L'ATELIER ET L'ESPACE D'EXPOSITION



PLAN DE L'ATELIER ET DE L'ESPACE D'EXPOSITION



VUE DE
L'ATELIER, ESPACE
D'EXPOSITION
EXPOSITION
BIRD-WATCHERS
©HÉLÈNE BELLENGER,
2021

VISUELS



VUE DE L'ATELIER, ESPACE D'EXPOSITION RÉSIDENCE JOHANNA PERRET, 2020



VUE DE L'ATELIER, ESPACE D'EXPOSITION RÉSIDENCE GÉRALDINE TRUBERT, 2019

INFORMATIONS PRATIQUES

ARCHIPEL ART CONTEMPORAIN

HORAIRES
D'OUVERTURE ET
PROGRAMMATION DE
LA MAISON FORTE
DE HAUTETOUR SUR
LE SITE INTERNET DE
SAINT-GERVAIS:
SAINTGERVAIS.COM
OU EN CONTACTANT
LE SERVICE CULTUREL
AU 04 50 47 78 95

RETROUVEZ NOTRE
AGENDA CULTUREL
SUR WWW.
SAINTGERVAIS.COM



ARCHIPEL ART CONTEMPORAIN EST UN DISPOSITIF, ORIGINAL DANS SA STRUCTURE, QUI INTERVIENT DANS LE CHAMP DE LA DIFFUSION ET DE LA DÉCOUVERTE DE L'ART CONTEMPORAIN SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-GERVAIS MONT-BLANC!

CE DISPOSITIF A ÉTÉ LANCÉ EN 2012 PAR LA COMMUNE DE SAINT-GERVAIS, À L'OCCASION DE L'INAUGURATION DU NOUVEAU PONT DE CONTOURNEMENT DE LA COMMUNE ET DE LA SALLE D'EXPOSITION QUI Y A ÉTÉ CRÉÉE, PILE PONT EXPO. LA PROGRAMMATION ANNUELLE SE DÉCLINE, SELON LES PÉRIODES DE L'ANNÉE, DANS LES DIFFÉRENTS LIEUX CULTURELS DE LA COMMUNE, CHACUN AYANT UNE FORTE PERSONNALITÉ ARCHITECTURALE OU PATRIMONIALE : PILE PONT EXPO, LA MAISON FORTE DE HAUTETOUR, ET LE PARC THERMAL DU FAYET.

TOUT AU LONG DE L'ANNÉE, ON PEUT AINSI DÉCOUVRIR LA CRÉATION CONTEMPORAINE À SAINT-GERVAIS, À TRAVERS DES EXPOSITIONS TEMPORAIRES, L'ORGANISATION DE RÉSIDENCES ARTISTIQUES ET LA CRÉATION D'OEUVRES ORIGINALES.

CONTACT SERVICE CULTURE & PATRIMOINE - SERVICECULTUREL@SAINTGERVAIS.COM - 04 50 47 78 95













